



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER



Chambre des
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

Nous écrivons ensemble notre futur

Communiqué de presse

2 fédérations majeures, La CDI-FNAIM et la FIDI, annoncent un rapprochement et la création de l'Alliance du Diagnostic Immobilier

Paris, le 2 avril 2024 –

Les deux principales fédérations historiques de la filière du Diagnostic Immobilier, la CDI-FNAIM (Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la FNAIM) et la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), et leurs présidents respectifs : Yannick Ainouche et Lionel Janot, annoncent, à l'occasion de l'événement RVDI (Rendez-Vous du Diagnostic Immobilier), le rapprochement entre les deux entités qui se concrétise sous la forme d'une alliance : l'Alliance du Diagnostic Immobilier FIDI&CDI-FNAIM.

Au moment où le contexte du métier se complexifie, où apparaissent de nouvelles difficultés (recul des transactions, ralentissement de la construction et des mises en location, augmentation des coûts...) mais aussi au cœur d'un métier et d'une filière où naissent de nouvelles opportunités (changement de regard sur le DPE et rôle du diagnostiqueur, marchés de la rénovation énergétique...), les deux fédérations ont jugé que le moment était venu de se rapprocher et de conjuguer leurs talents.

Ni union, ni fusion, ce rapprochement respectueux des histoires, des acquis, des adhérents, des services et des partenaires de chaque entité est effectif dès aujourd'hui sur le plan politique et sur le plan de la représentation institutionnelle.

La FIDI et la CDI-FNAIM parleront désormais d'une seule voix.

« L'Alliance FIDI&CDI-FNAIM, est née d'une vision commune entre les deux fédérations, et je suis heureux que cette proposition ait trouvé une résonance positive au sein de nos deux conseils d'administration. Cette alliance, c'est avant tout un projet commun, et je crois au travail en mode collectif. Notre filière a besoin d'être plus que jamais unie autour des grands enjeux qui l'attendent : les évolutions réglementaires, les attentes de nos institutionnels et de nos concitoyens, l'employabilité de nos candidats etc. Les défis ne manquent pas ! Avec Lionel Janot, nous souhaitons porter un projet collectif autour d'une équipe ambitieuse, afin de faire de L'Alliance du Diagnostic Immobilier FIDI&CDI-FNAIM un acteur incontournable qui pèse sur les débats publics et sur l'avenir de notre filière. » Indique Yannick Ainouche, Président de la CDI-FNAIM.

« Les mots de nos administratrices et administrateurs ont été forts lorsque nous leur avons proposé le projet d'Alliance : « Enfin ! ...Une évidence et une nécessité pour la filière...On gagnera à s'écouter, à se comprendre, à se respecter et à agir ensemble... ». Je me réjouis du nouvel élan que nous donnons à nos fédérations et au métier en décidant de combiner nos forces pour défendre nos convictions, pour porter nos propositions et pour projeter le métier dans un avenir porté par nos valeurs partagées : Expertise et Conformité – Implication et Responsabilité de l'entrepreneur – Attachement au terrain et à l'humain. Notre métier s'en trouvera grandi, mieux reconnu et plus attractif ! L'Alliance FIDI&CDI-FNAIM est une garantie supplémentaire donnée au public, aux clients, aux professionnels de l'immobilier et aux pouvoirs publics que les diagnostiqueurs « tiers de confiance » s'engagent au service de la santé, de la sécurité et du climat. » Souligne Lionel Janot, Président de la FIDI.

L'Alliance du Diagnostic Immobilier FIDI&CDI-FNAIM : principe et vision

Au cours des deux derniers mois, une instance mixte de pilotage comprenant 4 administrateurs/trices de chaque fédération a co-construit une vision commune - Vocation, Mission, Valeurs -, et élaboré les axes structurants d'une Plateforme Politique conjointe selon une méthode ouverte et collaborative. Cette plateforme politique sera présentée avant l'été.

Ses grands axes s'articuleront comme suit :

- 1. La promotion de la filière et du métier, et de celles et ceux qui le font :**
 - Valoriser la force du maillage et de sa diversité, garants de l'indépendance et de la réactivité d'intervention
 - Se mettre au service de l'entrepreneuriat : aide et accompagnement des créateurs, des entrepreneurs
 - Promouvoir la valeur et l'attractivité du métier : auprès des jeunes, du grand public, des professionnels de l'immobiliers, des notaires, des pouvoirs publics
 - Faire valoir le rôle essentiel de la filière en faveur du climat, de la santé, de la sécurité et de la transformation immobilière.

- 2. La défense d'une profession réglementée et règlementaire qui entend s'organiser pour lutter contre les anomalies :**
 - Proposer des moyens (information, formation, ateliers, outils...) améliorant la maîtrise du métier au quotidien par ceux qui l'exercent,
 - Prendre des positions et mener des actions visant les entreprises et les diagnostiqueurs, organismes de formation ou certificateurs qui ne respectent pas les règles,
 - Porter les conditions de l'indépendance et de l'impartialité et challenger les modèles qui transforment les diagnostiqueurs en exécutants sans valeur ajoutée,
 - Pérenniser l'offre de RCP pour le métier.

- 3. Le travail sur l'existence et la reconnaissance "sociale" de la filière avec la création d'une branche professionnelle :**
 - Valoriser la dimension humaine et les compétences spécifiques du métier,
 - Rédiger et promouvoir un référentiel métier,
 - Créer les conditions et travailler à la reconnaissance d'un cadre social particulier : création d'un diplôme d'Etat /titre professionnel, formation/Opco-FAF, négociation sociale et salariale...
 - Rechercher les moyens d'un meilleur financement de la formation professionnelle obligatoire des salariés et des indépendants,
 - Donner au métier ses « lettres de noblesse » par la reconnaissance officielle des compétences.

- 4. L'affirmation de l'attachement à la certification individuelle des compétences avec l'objectif de travailler sur les "manques" de ce système :**
 - Vision pour les employeurs des parcours de leurs salariés,
 - Responsabilisation des personnes certifiées sur leurs performances, leur parcours professionnel, leur niveau d'exigence, leur impact sur la sinistralité de l'entreprise...
 - Suivi longitudinal institutionnalisé des certifiés par la mutualisation des informations détenues par les OF, les OC et les plateformes telles que l'Observatoire Ademe.

- 5. La promotion auprès du public d'une forme de "garantie" syndicale que le diagnostiqueur remplit pleinement son rôle de tiers de confiance, pour les activités certifiées...et les autres :**
 - Vérifications administratives des adhérents et signes de reconnaissance correspondant,
 - Qualifications délivrées par les fédérations pour les activités non certifiées et non soumises à accréditation,
 - Moyens et outils d'amélioration des compétences et indicateurs de cette amélioration,
 - Accompagnement des diagnostiqueurs dans les dimensions de contact humain et de conseil.

Composition du comité de pilotage de l'Alliance du Diagnostic Immobilier FIDI&CDI-FNAIM :

- Yannick Ainouche, Président de la CDI-FNAIM, PDG du réseau EX'IM
- Bastien Hulin, Président adjoint de la CDI-FNAIM, Gérant associé de DIAG HABITAT
- Thierry Marchand, administrateur de la CDI-FNAIM, Gérant de CEDI2M Expertises
- Guy Depresle, administrateur de la CDI-FNAIM, PDG du réseau LD2i
- Lionel Janot, Président de la FIDI, Président du Groupe L3A (Diagnostic et Laboratoire)
- Cathy Segal, vice-présidente de la FIDI, Co-gérante de la société VAHE EXPERTISE
- Laurent Roquin, vice-president de la FIDI, Président du Groupe SODIATEC
- Guy Barta, trésorier de la FIDI, Gérant de la société PARIS 13 EXPERTISE

A propos de : La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Créée en 2007, la Chambre des Diagnostiqueurs de la FNAIM (CDI-FNAIM) réunit plus de 1200 professionnels spécialisés en diagnostics avec des profils pluriels allant du professionnel indépendant, au réseau de franchisés de diagnostic technique, en passant par des TPE. La CDI-FNAIM assure trois missions auprès de ses adhérents et de la filière : défendre, accompagner et fédérer. Elle défend les intérêts de la filière du diagnostic. Elle échange avec les pouvoirs publics pour la reconnaissance et la structuration de la profession. Elle crée des services et noue des partenariats pour protéger les diagnostiqueurs immobiliers des risques du métier et fluidifier leurs pratiques. La CDI-FNAIM accompagne les diagnostiqueurs immobiliers dans leurs professions au quotidien. Elle apporte ses connaissances sur les normes et les réglementations à travers des veilles réglementaires et juridiques. Elle aide les diagnostiqueurs à développer leurs réseaux et fait en sorte que ses diagnostiqueurs deviennent gage de confiance auprès du consommateur. En tant que syndicat de confiance, la CDI-FNAIM fédère les membres de la profession. Le syndicat assume son rôle de porte-parole de la filière du diagnostic et fait en sorte que la voix de tous les diagnostiqueurs puisse être entendue.

A propos de la Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI)

Créée en 2004, La Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier (FIDI) est la première fédération de diagnostiqueurs immobiliers indépendante.

La FIDI regroupe plus de 800 acteurs du diagnostic technique immobilier de toute taille et de différents modèles d'organisation, d'entreprises unipersonnelles et de TPE indépendantes ou franchisées à de grandes entreprises nationales, en passant par des entreprises de taille intermédiaire.

Elle est à ce titre un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des organismes de contrôle et siège dans les commissions et groupes de travail de mise au point du cadre d'exercice.

La FIDI s'attache à apporter des services et une assistance concrète et de proximité à cet exceptionnel maillage professionnel ; ses élus et référents « métier » et son équipe y consacrent temps et énergie.

La FIDI a pour ambition de contribuer au développement et aux évolutions de la profession du diagnostic immobilier et de fédérer de plus en plus d'acteurs de la filière qui mettent au centre de leur stratégie la qualité et la fiabilité des prestations, l'indépendance et la responsabilité.

CONTACT PRESSE

Rachel Bornais

r.bornais@relationspresseetconseil.com

09 72 14 47 01